



## Visa pour le conjoint d'un étudiant non français

-----  
Par gregor

Bonjour,

Je suis doctorant à Paris ayant la nationalité turque depuis le 15 janvier 2011. Je me suis marié le 10 octobre 2011 avec une femme turque et j'aimerais savoir s'il serait possible faire une demande un titre de séjour "vie privée et familiale" pour elle ? Si c'est possible, je vous serais reconnaissant de me faire part de la procédure pour l'obtenir.

Merci d'avance!

-----  
Par mimi493

Il faut faire la procédure de regroupement familial

-----  
Par gregor

Merci pour votre réponse rapide, mais j'en ai quelques doutes.

Etant donné que je suis résidant en France depuis moins d'un an et je dispose d'un logement plus petit que 16 m<sup>2</sup> (résidence universitaire) ça me semble impossible de faire une demande du regroupement familial.

-----  
Par mimi493

non, vous ne pouvez pas dans ces conditions mais c'est le seul moyen. Il va falloir attendre que vous remplissiez les conditions du regroupement familial

Et ce n'est pas 16m<sup>2</sup> la limite acceptable, c'est de 28m<sup>2</sup> à 34m<sup>2</sup> selon la région  
+ un revenu au moins égal au smic en moyenne sur les 12 derniers mois (sans compter les aides sociales)